

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 2 MARS 2018
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Aménagement de la cour de l'oratoire de la maison des religieuses hospitalières de Saint-Joseph

A18-PMR-01

Localisation :	251, avenue des Pins Ouest Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Reconnaissance municipale :	Situé dans le site patrimonial cité du Mont-Royal Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal Grande propriété à caractère institutionnel
Reconnaissance provinciale :	Situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, considérant la valeur patrimoniale du lieu, situé dans le site patrimonial cité du Mont-Royal.

Puisqu'il est également situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, le projet doit recevoir l'aval du ministère de la Culture et des Communications.

HISTORIQUE ET LOCALISATION

Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph, installées depuis 1688 sur la rue Saint-Paul dans le cœur de la ville, déménagent en 1858 leur maison mère et leur hôpital au sein de leur domaine de la Providence, sur le flanc est du mont Royal. La cour de l'oratoire est un espace fermé situé entre la maison mère et la grande chapelle (oratoire), face à l'avenue des Pins. À l'origine, elle aurait été aménagée en cloître, à l'image de la tradition des monastères québécois de cette époque¹. Au cours des années 1920, elle est composée d'un jardin cultivé, scindé par deux axes perpendiculaires, le tout agrémenté d'aménagements ornementaux².

En 1949³, l'horticulteur et jardinier Lambert de Wit est engagé par les religieuses pour refaire l'aménagement paysager de la cour. Les jardins nourriciers font place à des plates-bandes ornementales et des sentiers. Il y réalise une rocaille et y aménage un relief et un bassin d'eau représentant le mont et le lac Ouareau afin d'évoquer les propriétés des

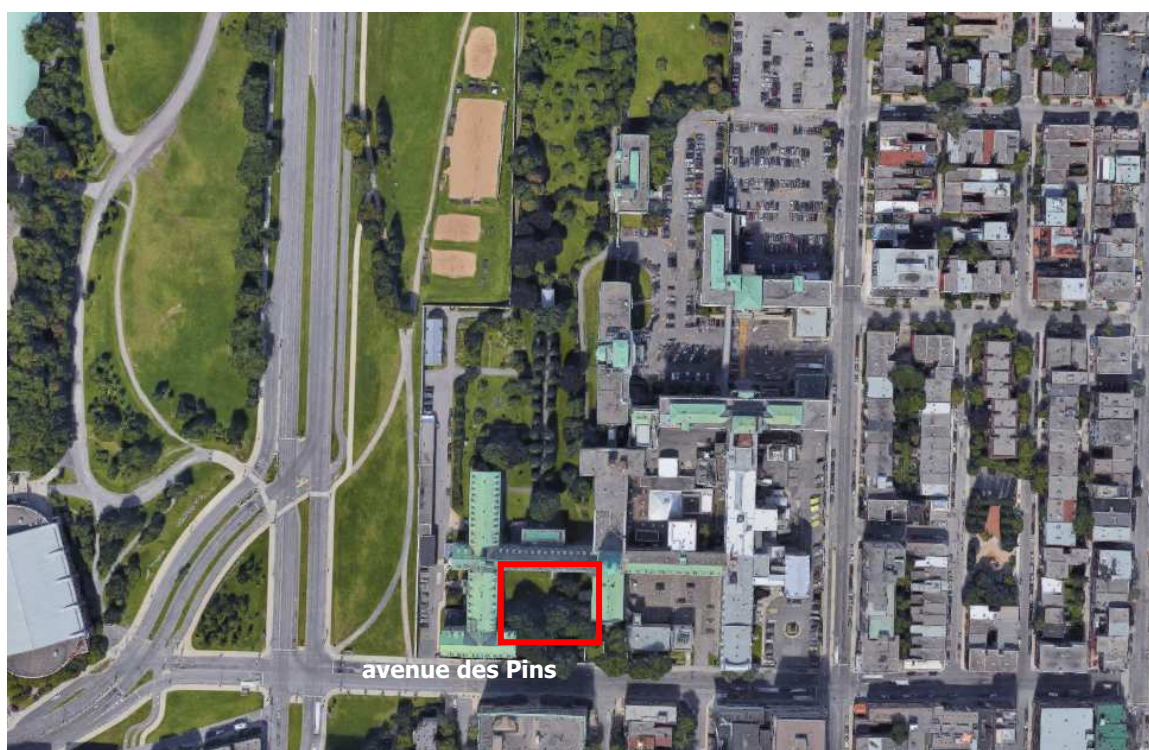
¹ Selon l'information fournie dans le document du projet.

² Jonathan Cha et al. *Étude paysagère de l'Hôtel-Dieu, Montréal*. Ville de Montréal/Centre hospitalier de l'Université de Montréal/ministère de la Culture et des Communications, 28 octobre 2014, p. 74.

³ Et non en 1941 tel que mentionné dans le document du projet. Source : J. Cha, *op. cit.*, p. 102.

religieuses dans les Laurentides. À partir des années 1960, le gouvernement provincial prend en charge l'administration de l'hôpital. Conséquemment, les potagers et les vergers diminuent graduellement en importance. Des statues du Sacré-Cœur et de Notre-Dame-de-Lourdes sont ajoutées et mises en valeur par des aménagements floraux, tandis que la cour est agrémentée d'arbres et d'arbustes. Durant les années qui suivent, la cour de l'oratoire serait restée pratiquement inchangée et aurait conservé sa vocation ornementale⁴.

Dans le contexte du déclin de la population au sein de la communauté religieuse, le site est acquis par la Ville de Montréal en juin 2017. Le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger ont été consultés préalablement au projet d'acquisition et de mise en valeur du site de l'Hôtel-Dieu des religieuses hospitalières de Saint-Joseph et ont émis conjointement un commentaire en septembre 2016, dans lequel ils ont transmis des recommandations sur le plan directeur, le patrimoine paysager et les nouvelles fonctions à insérer, dont l'ajout de logements sociaux.



Source : Google Cartes

DESCRIPTION DU PROJET

Selon l'entente avec la Ville de Montréal, il est prévu que la maison mère et la chapelle soient occupées par les religieuses jusqu'en 2039. Par conséquent, le projet à l'étude consiste à réaménager la cour de l'oratoire pour leur usage exclusif et en fonction de leurs besoins et de leurs demandes. Il vise à respecter le site dans sa condition

⁴ J. Cha, *op. cit.*, p. 117.

actuelle et à conserver plusieurs des éléments actuellement présents (mur d'enceinte historique, topographie du monticule Ouareau, arbres existants) tout en le bonifiant, notamment au niveau de la circulation et des plantations. Ainsi, des sentiers en béton de forme axiale permettront un accès à la chapelle pour les personnes à mobilité réduite. Aux abords du monticule Ouareau, des sentiers de forme sinueuse en criblure de granite donneront accès à des espaces de contemplation et de recueillement. Du mobilier (bancs, balançoires, bain d'oiseau, crèche) et des plantes et arbustes ornementaux seront ajoutés.

ENJEUX ET ANALYSE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu le représentant de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et les représentants externes à sa réunion du 2 mars 2018. Mme Christine Gosselin, conseillère de la ville et membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine et du design, a assisté à la réunion en tant qu'observatrice. Le CPM remercie les représentants pour leur présentation.

D'emblée, considérant ce jardin historique, le CPM constate que les informations transmises ne permettent pas une compréhension de l'approche et du concept du projet. De manière générale, il regrette l'absence de mise en contexte et d'information sur le programme d'aménagement. Aucune donnée concernant les espaces intérieurs donnant sur la cour n'a été transmise au CPM, ne lui permettant pas d'analyser s'il y a un prolongement naturel des fonctions de l'intérieur vers l'extérieur. Il souligne de plus une grande confusion dans le document de présentation du projet, puisqu'il semble que certains choix d'aménagement réfèrent à des époques différentes sans que cela ne soit justifié. De même, il n'a pas été précisé dans le document ni dans la présentation que les espaces réservés aux religieuses sont désormais la maison mère et la chapelle, ayant front sur l'avenue des Pins, et non le pavillon Masson tel que prévu à l'origine. Même si le CPM a compris que chacun des jardins du site de l'Hôtel-Dieu a eu son évolution propre et que l'aménagement de la cour de l'oratoire doit devancer ceux des autres espaces verts du site, il regrette de ne pas disposer d'un document d'orientation de l'aménagement de l'ensemble du site hospitalier en fonction de son histoire et de sa place dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal. Le CPM fournit dans les paragraphes suivants ses commentaires concernant les parties du projet qui lui ont été présentées.

Approche et choix d'aménagement

Le CPM se questionne sur l'approche du projet. Bien que les concepteurs affirment qu'il s'agit d'un jardin historique, il ne lui semble pas du tout qu'on ait respecté l'approche de conservation, qui prévoit que les éléments actuels soient documentés. Aucune information concernant les essences d'arbres et de végétaux actuellement présents n'a été fournie, ni sur ce qui composait les jardins avant leur aménagement par de Wit. Considérant l'absence d'information sur les différentes couches historiques de la cour, le CPM n'est pas en mesure de bien comprendre les choix des concepteurs. Il entend que ces informations n'étaient pas disponibles, mais il existe plusieurs moyens de documenter les végétaux anciennement présents, notamment par des recherches historiques et des analyses archéologiques des sols. Il a été mentionné lors de la réunion que les religieuses souhaitent un jardin de contemplation plutôt que de plantes médicinales. Le CPM comprend que l'objectif est d'aménager une cour dont elles pourront jouir au cours des vingt prochaines années. Il aurait apprécié que les concepteurs détaillent davantage la vision d'aménagement,

l'approche et ce qui a orienté les choix puisque, dans un contexte de jardin historique, il importe de justifier les choix d'aménagement.

Enfin, le CPM aurait aimé avoir plus de détails sur la nature de la collaboration avec le Jardin botanique de Montréal. Il est également surpris qu'aucun plan de gestion des arbres n'ait été réalisé, considérant que le projet se situe dans le site patrimonial du Mont-Royal. Les arbres, tous plantés au même moment, seront amenés à disparaître dans un délai somme toute assez court et il importe de prévoir leur remplacement. Enfin, il s'inquiète du déplacement du conifère en bordure du mur nord, cette localisation n'étant pas optimale pour sa croissance.

Réversibilité des interventions

Le départ de l'ensemble des sœurs dans environ vingt ans étant un délai assez court, le CPM est d'avis qu'il faut penser dès maintenant à une deuxième vie pour le jardin. Conformément à ce qui a été mentionné précédemment, il recommande de mieux documenter les espèces qui ont pu être cultivées par le passé dans ce jardin et leur localisation afin de prévoir les aménagements futurs. Ainsi, les informations nécessaires seront disponibles afin, éventuellement, de convenir de l'aménagement à retenir pour illustrer l'histoire du lieu, tel un jardin historique de plantes médicinales, par exemple. De même, puisqu'il reste encore beaucoup d'éléments à préciser concernant le futur du site de l'Hôtel-Dieu, le CPM recommande de réaliser des interventions qui soient raisonnablement réversibles. Bien qu'il comprenne le besoin d'absence de dénivellations pour l'accessibilité des sentiers aux gens à mobilité réduite, il recommande que l'on recherche une alternative moins lourde aux sentiers de béton prévus.

Caractère des aménagements

Les photographies anciennes de la cour montrent des vignes et des chemins de pierre sinueux qui formaient une unité d'ensemble. L'aménagement proposé présente quant à lui une dichotomie : une approche cartésienne, qui s'exprime à travers les sentiers rectilignes en béton, et une plus organique, reposant sur la sinuosité des tracés des sentiers poreux. La dualité est très forte dans le projet actuel, causant une absence d'unité. Le CPM recommande d'atténuer la distinction entre les deux caractères très différents de la cour, par exemple en adoucissant les angles des sentiers rectilignes de manière à faciliter la déambulation dans la cour ou en repensant leur tracé.

Respect du site des religieuses

L'énoncé de l'intérêt patrimonial détaille la valeur symbolique du lieu, qui repose notamment sur sa forte dimension humaniste et religieuse. La valeur patrimoniale du site impose un grand respect de l'espace réservé aux sœurs et de leurs traditions. Les travaux d'aménagement du jardin seront pris en charge par la Ville, qui procédera selon les règles à un appel d'offres pour l'exécution des travaux, octroyant le contrat au plus bas soumissionnaire. Compte tenu de la taille modeste du projet et de la durée limitée des aménagements proposés, le CPM propose que la Ville considère l'engagement des ouvriers qui ont toujours travaillé avec les sœurs.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal n'est pas opposé au projet lui-même, mais plutôt à la démarche et à l'approche, qu'il juge très faibles. Son rôle est de s'assurer du respect des valeurs patrimoniales du site et il n'a pu, par manque d'information sur le contexte et les choix, se positionner à ce sujet. Bien qu'il soit défavorable à ces éléments de fond, il comprend et respecte les demandes des sœurs pour l'aménagement de leur jardin. Considérant les circonstances et les enjeux, dont l'importance d'aménager un jardin pour que les religieuses puissent en profiter dans un délai court et raisonnable, le CPM émet par conséquent un avis favorable aux parties du projet qui lui ont été présentées, à condition que les aménagements soient minimalistes et puissent être facilement réversibles.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Peter Jacobs

Le 16 mars 2018

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.